

TITRE DU PROJET

Rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes en milieu urbain dense

PRÉSENTATION DU PROJET

Le Conseil général des Hauts-de-Seine a répondu en 2011 à l'appel à projet de l'État pour le rétablissement des continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes. Dès 2009, il s'était engagé dans l'étude des composantes de sa trame verte et bleue en repérant avec l'aide du bureau d'étude Biotope les différents éléments du réseau écologique du département (corridors et réservoirs de biodiversité). Le projet présenté visait à rétablir le passage sur deux zones de ruptures identifiées sur des continuités majeures du département :

1. Connexion des différentes tranches du parc des Chanteraines, grâce à l'aménagement d'un encorbellement sur une passerelle existante entre deux secteurs du parc des Chanteraines, traversant le boulevard Charles-de-Gaulle à Villeneuve-la-Garenne (RD 9).
2. Connexion du domaine national de Saint-Cloud à la forêt domaniale de la Malmaison, via le stade de la Marche, la coulée verte de Vaucresson et le Haras Lupin par la mise en place de dispositifs spécifiques pour les traversées de la rue Yves-Cariou (RD 407), du boulevard de la République (RD907), de la rue de Garches et de la rue de la Celle-Saint-Cloud, sur les communes de Marnes-la-Coquette et Vaucresson.



Étangs de La Marche à Marnes-la-Coquette

PORTEUR DU PROJET

Département des
Hauts-de-Seine
Direction du développement
et de l'aménagement
Service du développement durable
Unité espaces naturels
et biodiversité
<http://www.hauts-de-seine.net/>



CONTACT

Direction du développement
et de l'aménagement
Service du développement durable
01 47 29 36 62
ade.gouzel@cg92.fr
Agent de développement local

MONTAGE FINANCIER

- Coût total initial du projet : 420 000 € TTC
- Subvention du ministère de l'Écologie : 200 000 € TTC
- Subvention du Conseil régional IdF : 57 000 € TTC

PARTENAIRES

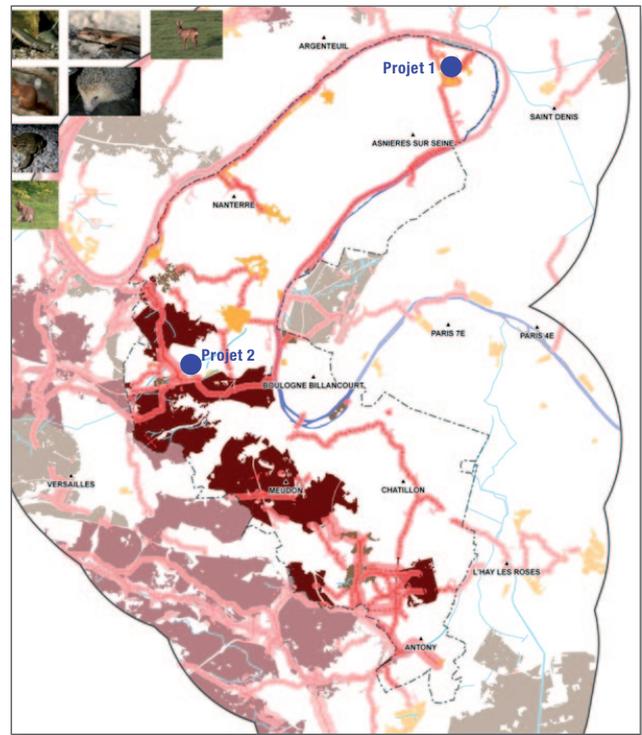
État et Conseil régional

TERRITOIRES CONCERNÉS

- Projet 1 : Communes de Villeneuve-la-Garenne
- Projet 2 : Communes de Vaucresson, Marnes-la-Coquette et Villeneuve-la-Garenne (92)

ESPÈCES CONCERNÉES

Amphibiens, reptiles
et petits mammifères



Réseau écologique du département des Hauts-de-Seine
Étude de BIOTOPE pour le CG92.

Le projet dans son environnement naturel et institutionnel

Les enjeux en termes de continuités écologiques du projet

- **Projet 1** : La situation en bordure de Seine du parc des Chanteraines, ainsi que ses nombreux plans d'eau en fond un espace clé pour la faune et la flore des milieux humides. Néanmoins, sur la commune de Gennevilliers, le parc est fragmenté par la très passante route départementale N° 9. Son franchissement se fait actuellement par l'intermédiaire d'une passerelle métallique au revêtement routier peu attractif pour la petite faune. L'enjeu principal est donc d'assurer un passage permettant aux différentes espèces présentes sur le parc de passer d'un site à l'autre.
- **Projet 2** : Ce projet s'inscrit dans un projet d'aménagement plus global de création d'une continuité piétonne et écologique reliant la forêt de Fausses Reposes à la forêt de la Malmaison.

À ce titre, plusieurs aménagements ont déjà été réalisés :

- en 2007-2008 : Liaison verte Garches-Vaucresson
 - en 2012/2013 : Liaison verte du Haras Lupin
 - en cours : Liaison verte du Stade de la Marche et réhabilitation des étangs.
- L'aménagement d'un passage à faune sous la rue Yves-Cariou permettra à la faune relativement riche et diversifiée du parc de Villeneuve-l'Étang (Couleuvre d'Esculape, Triton palmé, Grenouille rousse...) de rejoindre le site des étangs de la Marche en toute quiétude.

Lien et articulation avec le SRCE, notamment son plan d'action stratégique, ou d'autres documents de planification

À travers notamment son plan d'action ainsi que les éléments cartographiques spécifiques

au secteur urbain de Paris et de la petite couronne, le SRCE IdF met en avant la préservation et la restauration des continuités en milieu urbain. Le plan d'action affiche dans les orientations relatives aux infrastructures linéaires, l'amélioration de la transparence des infrastructures ayant un effet de coupure dans les réservoirs et les corridors. Il affiche également, parmi les orientations relatives au milieu urbain, [...] l'interconnexion des espaces verts ou naturels au sein du tissu urbain. Les ouvrages prévus par le CG92 concernent des continuités identifiées en contexte urbain et répondent à ces orientations. Par ailleurs, l'étude des continuités écologiques réalisée par le CG92 en 2010 ainsi que ses projets de rétablissements des continuités écologiques sont cités à titre d'exemple parmi d'autres, dans le SRCE IdF (annexes tome 2).

Les éléments à retenir (transfert d'expérience)

Aspect innovant du dispositif (techniques, méthodes, démarches) ; caractère exportable du dispositif pour d'autres projets

- **Projet 1** : La création sur une largeur d'environ 1 m d'une extension en porte-à-faux, du tablier de la passerelle revêtue d'un sol terreux, est réalisée à titre expérimental.
- **Projet 2** : La réalisation de ce passage à petite faune en milieu urbain, sous forme d'un caniveau borgne de surface, situé à fleur de route, avec des prolongations sous les trottoirs sous forme de caniveaux grilles permettant un apport de lumière, est également expérimentale.

Méthode de suivi ou d'évaluation du projet 2

La mise en œuvre d'un premier suivi aura lieu à l'automne 2014. Il aura pour but de vérifier l'utilisation du passage par la faune, notamment les petits mammifères. La méthodologie retenue consistera à disposer un piège photographique pendant une durée d'un mois afin de recenser tous les individus empruntant le passage. À l'issue de ce premier essai, un protocole de suivi sera établi en fonction des résultats obtenus. Il permettra de préparer au mieux une deuxième phase de suivi qui aura lieu dans le courant du premier semestre 2015, pour la période de migration des amphibiens.

Les suites du projet 2

Si l'utilisation du passage à faune par les espèces ciblées est vérifiée par ce dispositif de suivi, le Conseil général pourra alors reproduire ce type d'aménagement sur d'autres voiries fragmentant ses espaces naturels.

Facteurs de réussites

L'aménagement d'un passage à faune s'il est intégré en amont du projet d'aménagement est plus facilement réalisable qu'après coup. Le fait que la direction de la voirie est été sensibilisée permettra à l'avenir d'intégrer cette dimension en amont dès lors qu'il y a un enjeu pour la faune. Il en va de même pour les autres acteurs : architecte des monuments historiques, inspecteurs des installations classées... Il nous paraît essentiel enfin de démontrer l'efficacité du dispositif car il peut encore exister des réticences sur ce type d'équipements en milieu urbain.

Difficultés rencontrées

- **Projet 1** : Passerelle du parc des Chanteraines L'apport de charges sur les différents appuis de la passerelle, dû aux deux structures d'encorbellement à réaliser, nécessiterait un renforcement local des appuis et poutres principales. Les travaux ont donc été réestimés à 366 394 € TTC. La passerelle ne constituant

pas une rupture de continuités à proprement parler le coût de l'aménagement a été considéré trop élevé par rapport aux enjeux. Les bureaux d'études et les maîtres d'œuvre ont peu d'expérience dans ce type d'équipement.

- **Projet 2** : Passage rue Yves-Cariou et autres Le passage à faune de la rue Yves Cariou, aujourd'hui achevé, devait s'inscrire dans une chaîne de 4 passages permettant à la faune d'atteindre en toute sécurité la forêt de La Malmaison. Les études de détail ont révélé que la proximité des réseaux situés très près du revêtement routier ne permettra pas à court terme d'envisager l'aménagement des 2 passages prévus sur le boulevard de la République et rue de Garches. Cet aménagement devra s'inscrire dans une opération plus large de réfection complète de la voirie dans ce secteur, comportant des déplacements de réseaux. L'intérêt du passage initialement envisagé sur l'avenue de La-Celle-St-Cloud, en lisière de la forêt de La Malmaison, ne s'est finalement pas révélé pertinent du fait de la possibilité pour la faune de passer en traversée directe d'un bord à l'autre de la route sur toute la façade de la forêt (1 km) et de l'impossibilité de clore les deux espaces pour orienter la faune vers un passage privilégié.